



Évaluation en langues vivantes dans le cadre des aménagements d'épreuves

Responsable de la formation

Martine KERDRAON

Intervenante

Martine KERDRAON
formatrice inclusion

Public

Enseignants/formateurs de langues
vivantes

Dates et lieu

En fonction des demandes

Durée de la prestation

3 demi-journées consécutives

Modalité de la formation

Présentiel

Nombre de participants

De 8 à 16

Objectifs

- Distinguer, dans une tâche scolaire, les compétences évaluées des compétences transversales,
- Identifier l'impact d'une situation de handicap sur la réalisation d'une activité,
- Distinguer les notions d'accessibilité et de compensation,
- Décrire le cadre réglementaire des aménagements d'épreuves et le rôle du professeur de LV,
- Décrire les aménagements spécifiques aux langues vivantes,
- Identifier les adaptations pédagogique et outils favorisant la réussite des apprenants,

Modalités pédagogiques

- Apports de contenu, mises en situation et travaux de groupe

Tarif

- Sur devis
- Les intervenants sont rémunérés par l'ENSFEA
- Les frais de mission des intervenants (formateurs ENSFEA, gapistes, démultiplicateurs, IEA, ...) sont à la charge de l'organisateur (DRFC, établissements,)

2 route de Narbonne
BP 22687

31326 Castanet Tolosan Cedex
Tél : +33 (0)5 61 75 32 32

Contact

Service formations : **Brigitte Péral**
@ : appui.fc@ensfea.fr
Tél : 05 61 75 34 73